

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS JUILLET à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Siège du TCO, à Le Port, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Mélissa COUSIN

OBJET

AFFAIRE N°2023_080_BC_23
*Modification du tableau des effectifs
par création de poste*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 juin 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/07/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023

AFFAIRE N°2023_080_BC_23 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CRÉATION DE POSTE

Le Président de séance expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Afin de renforcer les effectifs de la Direction de l'Eau, il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi permanent de Directeur(.trice) adjoint(e).

Le/La Directeur(.trice) adjoint(e) a pour principales missions, la gestion sur le territoire de l'EPCI, des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). En lien avec le Directeur, il/elle supervise administrativement, financièrement et techniquement l'ensemble des services et cellules de la direction. Il/Elle veille à la bonne mise en œuvre des investissements et au respect des règles et principes de bonne gestion du service public.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire relevant de la catégorie A de la filière technique.

En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à la délibération du Bureau communautaire en date du 4 avril 2022 portant autorisation de principe de recruter des agents contractuels à défaut de recrutement statutaire sur emplois permanents (délibération n° 2022_031_BC9).

La personne recrutée devra être titulaire d'un diplôme de niveau 6 ou équivalent et/ou justifier d'une expérience d'au moins 3 ans sur des fonctions similaires.

Conformément aux articles L. 712-1 et suivants du Code général de la fonction publique et compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, la rémunération sera calculée sur la base d'un indice brut en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial et dans la limite de l'indice brut terminal de ces grades. L'agent pourra également bénéficier des primes et indemnités instituées au sein de l'Etablissement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/06/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 13/06/2023.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230706-2023_080_BC_23-DE



**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER la création d'un emploi de directeur(.trice) adjoint(e) rattaché(e) à la Direction de l'Eau dans les conditions susmentionnées,

- DIRE que les crédits nécessaires au recrutement seront inscrits au budget 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président